Boutades

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **39 (1901)**

Heft 13

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-198688

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Quelques-uns même se voyaient dans l'obligation. pour être mieux servis, d'augmenter autant que possible le nombre de leurs invités.

Outre l'*argent des cartes*, les domestiques recevaient encore les *vins* et les *épingles*.

Les épingles désignaient une petite somme payée pour les domestiques, en sus du prix convenu, lorsque quelqu'un achetait des denrées ou du bétail de leurs maîtres. Les vins étaient sans doute une gratification de ce genre. De nombreuses servantes réalisaient ainsi, à côté de leur salaire, une somme assez rondelette.

Comme aujourd'hui, la plupart de ces domestiques étaient venus de la campagne attirés par les avantages dont nous venons de parler.

De là de fâcheuses habitudes de luxe, dont un chroniqueur de l'époque (1766) parle en ces termes :

Une servante demoiselle s'équipe à proportion de son revenu. Beau linge, fines dentelles, souliers brodés, habits de soye, tabliers de mousseline, tabatière de poche, boucles d'argent, que sais-je encore ? Elle va voir ses parents ; tout le village, au sortir de l'église, se rassemble autour d'elle : la Dame du lieu la distingue et lui fait bon accueil ; les paysannes se tiennent bien honorées d'en recevoir un signe de protection ; tous s'imaginent que c'est le souverain bien de servir en ville.

Il en est de même quand un valet Monsieur fait l'honneur à ses parents de les aller visiter. Un habit propre, une veste brodée, de beaux bas de soye, des boucles à brillants, un point d'Espagne à son chapeau, la montre en poche ; à peine on le distingue du Seigneur du village : il fait l'important ; chacun est ébloui par le faux brillant de sa prétendue fortune. Jeunes paysans, vous êtes pris à l'hameçon.

Ainsi se dépeuplent nos campagnes. Chaque année, des essaims de jeunes filles tombent dans les villes. D'abord on les emploie aux offices les plus vils, ou bien elles entrent en service chez les artisans, chez les bourgeois les moins notables. Bientôt elles se perfectionnent, et parvenues ensuite au grade de femme de chambre, il leur faut un plus grand théâtre. Quelques-unes se placent dans les maisons opulentes du pays ; d'autres en plus grand nombre vont servir à Genève ou passent dans les pays étrangers.

C'est la même marche pour les jeunes garçons qui viennent servir dans nos villes.

Ce n'est pas seulement au village que se fait sentir une malheureuse influence de luxe des domestiques, on n'en ressent pas moins les effets dans les villes ; c'est le luxe des domestiques qui force celui de toutes les conditions. Une fille d'artisan semble autorisée à vouloir être équipée un peu mieux qu'une servante : elle demande, elle insiste de tant de façons que son père est obligé de céder et qu'il fait l'impossible pour l'habiller selon ses désirs.

On voit par ce qui précède que la tendance de nos campagnards à se jeter dans les villes ne date pas d'hier, puisque les lignes que nous venons de citer ont été écrites au milieu du XVIII^e^ siècle. L. M.

Dictionnaire géographique de la Suisse, publié sous les auspices de la Société neuchâteloise de géographie, sous la direction de *Ch. Knapp*, professeur, *Maurice Borel*, cartographe, et de *V. Attinger*, éditeur, avec des collaborateurs de tous les cantons.

Nous avons reçu les livraisons 7 à 12, soit la fin de la lettre A et le commencement de la lettre B. Nous indiquerons les articles les plus importants de cette série : *Augst*, avec le plan d'Augusta Rauracorum, des vues et le plan du théâtre romain ; *Avenches*, magistrale étude d'Aventicum, avec illustrations, du Dr E. Dunant ; le *Val d'Avers ; Baden ;* la *vallée de Bagnes ;* les cantons de *Bâle-Ville* et *Campagne*, avec la ville de Bâle, méritent une mention spéciale pour le plan de leur étude, les nombreuses illustrations et les plans qui les accompagnent. L'article sur *l'évêché de Bâle*, plus historique que géographique, nous a été une heureuse surprise et d'un grand intérêt ; *Balsthal*, district et bourg ; le *val Bavona*, le *val Bedretto ; Bellinzone*, district et ville ; *Bergunerstœcke ;* le commencement de l'article canton de *Berne*, qui promet une étude de haute valeur et tant d'autres, qui démontrent l'étonnante variété des renseignements de cet ouvrage N'oublions pas les planches hors texte, le plan historique en couleurs de la ville de Bâle, les cartes économiques du canton d'Appenzell ; toutes trois sont des nouveautés spécialement créées pour le *Dictionnaire*. En résumé, ce travail énorme promet de plus en plus d'être un monument géographique dans toute l'acception du terme et souhaitons aux directeurs, aux collaborateurs et aux éditeurs bon courage et... bon succès, car il est largement mérité.

* * *

Nous détachons du *Dictionnaire géographique de la Suisse*, dont nous venons de parler, quelques lignes intéressantes sur le canton de *Bâle-Campagne* qui se révolta en 1831, demandant sa séparation d'avec *Bâle-Ville*, vu le nombre insuffisant de ses députés au Grand Conseil.

Le canton de *Bâle-Campagne* date du 27 février 1832 ; c'est ce jour-là que le gouvernement de la ville retira ses fonctionnaires de quarante-six communes de la campagne. Celles-ci ne se laissèrent point intimider par cette mesure ; elles s'organisèrent rapidement sous la direction d'hommes capables, et le 27 avril 1832 était adoptée la nouvelle constitution dont voici les principales dispositions : souveraineté du peuple, égalité des citoyens devant la loi, abolition des privilèges, liberté de la presse, liberté de conscience, séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, Grand Conseil (Landrat) nommé sur la base de la population, Conseil d'Etat nommé par le Grand Conseil, etc., etc.

Prudence et énergie caractérisèrent les mesures prises par le nouveau canton. On organisa le militaire, le landsturm, la police cantonale et communale, ainsi que la police des étrangers ; on mit sous séquestre les intérêts et les taxes dus aux caisses de la ville, on préleva un impôt général sur le commerce, l'industrie, la fortune et le revenu, on établit de nouveaux registres hypothécaires, on fonda une société de crédit pour obtenir l'argent nécessaire, et toute relation avec la ville fut interdite.

Les communes restées fidèles à la ville s'étaient groupées autour de celles de Reigoldsweil et de Gelterkinden d'où le gouvernement de Bâle exerçait son action pour rétablir son autorité sur le nouveau canton.

Une votation eut lieu dans douze communes encore hésitantes, huit se prononcèrent pour la campagne et quatre pour la ville. Tous les efforts de la ville furent vains ; toutes les communes de la rive gauche du Rhin se rattachèrent de gré ou de force au canton de Bâle-Campagne et, le 26 août 1833, la Diète prononça la séparation définitive.

Boutades.

— Jean ! vous n'avez pas brossé mon veston ?

— Oh ! pardon, monsieur, je l'ai brossé et bien brossé.

— Allons donc ! j'avais un cigare dans ma poche et il y est encore !

Berlureau n'arrête pas de tousser.

— Vous êtes bien pincé ? lui dit on.

— Ne m'en parlez pas... un rhume tenace que j'ai attrapé hier soir...

Une domestique vient annoncer à sa maîtresse — d'humeur peu facile, paraît-il — qu'elle ne veut pas rester à son service.

« Quoi, vous voulez déjà nous quitter ? Il n'y a pas quinze jours que vous êtes entrée, exclame la maîtresse. Vous êtes donc toutes les mêmes maintenant, vous changez de place chaque semaine ! Voici, depuis deux mois, trois nouvelles domestiques. Où donc en trouver maintenant ? »

Alors, la servante d'un ton ironique :

— Je crois que si madame veut avoir des domestiques, madame ferait bien d'en semer un carreau au jardin. Et encore je ne sais pas si elles viendraient bien, ici.

Un ambassadeur de la république de Venise, passant autrefois à Berne, s'entretenait avec un des premiers magistrats de ce canton, et lui demanda malignement ! « Mais qu'est-ce que votre *aboyer de Berne ?* — Votre Excellence, répondit-il sans se déconcerter, c'est à peu près la même chose que votre *dogue de Venise.*

A l'arrivée d'un train, une énorme commère hèle un conducteur d'omnibus, qui montait en ville :

— Y a-t-il de la place ?

— Non, madame, répond poliment le conducteur, effrayé à la vue de cette masse, il n'y en a qu'une.

Un employé à un homme d'équipe. — De quelle maison viennent ces caisses et ces paquets ?

L'homme. — Les caisses viennent de chez Fichet et les paquets de chez Masson.

L'employé. — Mettez de côté les colis Fichet et de l'autre les colis Masson.

A la correctionnelle :

— Accusé, l'on vous a surpris, vous sauvant par les toits, avec, sous le bras, une pendule enlevée de l'appartement du premier étage. Qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

— Je vais vous expliquer, mon président : cette pendule avait besoin d'être remontée.

Reproches paternels.

Berlureau a conduit son fils au concours agricole. Arrivé à la section des animaux gras :

— Voilà, lui dit-il en lui montrant le cochon primé, qui devrait te faire rougir, petit cancre ! avoir ce prix d'honneur à dix mois ! et toi qui as dix ans, tu n'as jamais eu seulement le moindre accessit.

Souscription en faveur d'un monument à Juste Olivier.

Montant de la liste précédente . . .	Fr.	128 —
Envoi de M. le pasteur Ceresole, produit d'une veillée littéraire à la cure de Blonay	»	17 50
Total	Fr.	145 50

Le *Conteur* a pris l'initiative de cette souscription. Mais, dès le début, nous avons compris l'absolue nécessité qu'il y avait à lui donner la plus grande publicité possible et combien la collaboration de nos confrères de la presse nous serait précieuse. D'ailleurs, hâtons-nous de le dire, notre modeste feuille n'a jamais eu la prétention de faire sienne cette œuvre éminemment vaudoise.

L'appel que nous avons adressé à nos confrères, en vue d'obtenir leur concours, a été accueilli immédiatement et avec la plus grande amabilité. Nous leur en témoignons ici notre plus vive reconnaissance.

THÉATRE. — Ce soir, samedi, à 8 heures, et demain, dimanche, à 2 heures, en matinée, et le soir, à 8 heures, le grand succès de la semaine, **Les millions de l'émigré.** Clôture de la saison de comédie.

La rédaction : L. MONNET et V. FAVRAT.

FÊTES DE PAQUES
GRAND CHOIX de NOUVEAUX PSAUTIERS
reliures diverses : toile noire, mouton anglais, veau et maroquin. — Prix, depuis fr. 1.20.
Cartes de félicitations illustrées, pour catéchumènes.
TEXTES BIBLIQUES
Papeterie L. MONNET, Lausanne.
3, RUE PÉPINET, 3

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.